

## Le Logement Adapté

Un dispositif permettant une stabilisation en hébergement

### MISSION DU SERVICE

Le dispositif « Logement Adapté » consiste en la mise à disposition d'un logement à des personnes ne possédant pas de lieu de résidence. Il est composé de 10 logements, situés en périphérie du centre-ville de Pau, majoritairement issus du parc privé, et d'un mobil home de 2 places, installé sur un terrain prêté par la ville de PAU, se situant en périphérie. A noter que ces mobil homes ont fermé en début d'année 2023. Le Logement Adapté s'articule autour de 2 axes :

- **L'hébergement** : mettre à l'abri la personne, dans un logement autonome, et lui permettre de s'approprier un espace de vie ;
- **L'accompagnement** : articuler les interventions de chacun, pour que le résident s'inscrive dans une démarche de réhabilitation sociale, et élaborer des modalités d'accompagnement adaptées à chaque situation.

L'accompagnement social est réalisé par le référent social de droit commun à l'origine de l'orientation, alors que l'équipe de l'OGFA assure **l'accompagnement à l'habité, ainsi que la logistique autour du logement**. Elle propose un soutien, via des visites régulières au logement (en moyenne tous les 10 jours) et la coordination des différents professionnels, visant à permettre un usage adapté et sécurisé du lieu d'habitation, ainsi que l'acquisition d'une certaine autonomie. Elle assure, en outre, une **médiation de voisinage** garantissant une intégration positive de l'usager dans son lieu de vie. L'orientation des personnes se fait via le **SIAO**. Une convention de partenariat organise des collaborations privilégiées avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pau. Le coût du logement est financé par l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Les personnes versent une participation égale à 15 % de leurs ressources.

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **14**, dont 9 hommes et 5 femmes

Âge moyen : **49 ans**

Durée moyenne de séjour : **879 nuitées, soit presque 2,5 ans**

Taux d'occupation : **99,5 %**

Nombre de personnes entrées : **4**



**Année d'ouverture** : 2010

**Nombre d'ETP** : 1,08

**Nombre de places** : 10 en appartements, 2 en mobil homes

### ÉLÉMENTS DE PROFIL

#### | Une situation administrative à jour

Toutes les personnes ont des ressources, bénéficient d'une complémentaire santé et disposent d'une pièce d'identité.

#### | Des motifs d'entrée variables

Sur les 4 personnes intégrant le dispositif, 2 étaient sans domicile au moment de l'entrée, 1 était en hébergement d'urgence et 1 était hébergée chez un tiers. Les 4 orientations sont effectuées par un SDSEI.

#### | Des ressources financières correspondant majoritairement aux minimas sociaux

Sur les 14 personnes accompagnées, 7 sont bénéficiaires du RSA, 5 de l'AAH, 1 d'une pension d'invalidité et 1 a un salaire. 1 usager cumule pension d'invalidité et pension de retraite.

### | **Un public qui présente des addictions**

La quasi-totalité des 14 personnes accompagnées **souffre d'une problématique d'addictions**. Ces personnes ont entrepris des soins au cours de leur vie, et ce, de manière irrégulière. Nous constatons que la prise en charge au sein du dispositif permet à certains de renouer avec un partenaire de soins. Des liens peuvent être établis entre l'équipe et les services de prise en charge en addictologie, afin de faciliter les parcours.

### | **Des personnes qui restent assez éloignées de l'emploi**

Sur les 14 personnes prises en charge au cours de l'année, 3 sont ou ont été en situation d'emploi, que ce soit en entreprise d'insertion, en intérim ou en milieu ordinaire. Cela peut venir en partie s'expliquer par le cumul de problématiques (addictions, problème de santé psychique ou somatique, etc.) d'une part, et en raison du vieillissement du public accueilli, d'autre part.

## ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Cette année encore, malgré une légère augmentation du turnover, l'augmentation de la durée de séjour (plus 4 mois par rapport à 2022) met en lumière **un réel besoin des personnes de stabilité et de durée dans la prise en charge**.

| À l'instar de l'année précédente, nous constatons un **réel besoin de coordination des actions sanitaires**.

| **L'efficacité du partenariat avec les services sociaux de droit commun**, relevée en 2022, est dans l'ensemble, restée d'actualité, même si il y a toujours des partenaires qui se rendent moins disponibles ou sont moins réactifs et présents dans les accompagnements. Cela permet de dégager le temps nécessaire à la coordination de la prise en charge des usagers.

| L'augmentation de la durée de prise en charge vient de son côté mettre en lumière **les difficultés d'accès au logement autonome** que rencontrent les personnes isolées et, de surcroît, bénéficiaires des minimas sociaux.

| Nous évoquons l'année passée, la **fermeture d'un mobil home** pour vétusté ; cette année le second a également été fermé. Le mobil home est un habitat fragile, qui se détériore très vite, au vu des difficultés du public accueilli. En outre, l'accompagnement y est complexe, dans un contexte où ce mode de vie favorisait une remarginalisation des personnes.

La capacité d'accueil du dispositif est donc redescendue à 10 places.

## PERSPECTIVES

| Pour 2024, **l'équipe souhaiterait faire évoluer ses pratiques**. Dans les faits, l'idée serait d'effectuer, dans un premier temps, la rencontre initiale des nouveaux résidents, en binôme. Cela viendrait faciliter la prise de relais lors des absences d'un des membres du binôme (pour congé ou maladie).

Dans un second temps, le professionnel « non référent » de la situation interviendrait sur des visites de « conformité » du logement, à un rythme restant à définir. Nous pensons que cela aura la vertu de préserver le référent, en cas de problématiques liées à l'habité, et ainsi lui permettre de poursuivre l'accompagnement sans entrave.

| Un autre enjeu, toutefois sans réelles perspectives ni solutions à ce jour, serait de pouvoir raccourcir la durée de prise en charge. En effet, la suite logique pour une grande partie des usagers serait de basculer sur une prise en charge en Maison Relais. Or les places sont limitées et depuis plusieurs années les durées d'attente pour ce type de dispositif ne font qu'augmenter.